

Parrainage de Fayçal : Ce que nous voulions dire...

« Un parrainage républicain est une cérémonie symbolique, qui permet de délivrer un véritable message : celui de la fraternité et de la solidarité. »

Ces mots furent prononcés en décembre 2010 par le Député Maire d'Evry, Monsieur Manuel Valls, alors qu'il présidait le parrainage républicain de 2 enfants de 5 et 2 ans, dont le père venait d'être expulsé par l'Etat Sarkozyste parce qu'il était congolais et sans papiers !

Pourquoi rappeler ces paroles aujourd'hui ?

Pour affirmer qu'il n'est pas possible de changer de discours selon le côté du manche où l'on se trouve. Et d'autant moins lorsqu'il est question de principes aussi fondamentaux que ceux des droits humains dont se réclame la République, et d'autant moins encore lorsqu'il est question de la vie et de l'avenir d'un jeune homme de 18 ans.

La liberté, l'égalité et la fraternité sont des principes qui ne se divisent pas, et n'ont pas à être relativisés en fonction de la conjoncture politique ou de la couleur de la peau. De la même façon, les droits de l'enfant, dont celui à l'éducation et à un avenir doivent être respectés.

Ce n'est malheureusement pas le cas pour les Mineurs étrangers isolés, catégorie administrative dans laquelle Fayçal a été rangé, avec 9 000 autres jeunes dans sa situation.

Qu'est-ce que la situation de Fayçal nous apprend sur le sort que la République réserve à ces enfants venus chercher ici aide et secours ?
Que dans un premier temps Fayçal a eu beaucoup de chance.

Première chance : Fayçal est arrivé jusqu'ici. Ce n'est pas le cas des 20 000 migrants morts noyés depuis 20 ans en tentant de traverser la Méditerranée, comme encore ce lundi 12 mai 2014. Combien de corps d'enfants seront remontés dans les filets des pêcheurs de Lampedusa cette semaine et les suivantes ?

Deuxième chance : Fayçal a rapidement été reconnu comme un jeune devant bénéficier de la protection de l'enfance. Sa parole n'a pas été mise en doute, son histoire n'a pas été déniée, son âge n'a pas été suspecté ! Ce n'est pas le cas de tous ces enfants à qui l'on fait subir des interrogatoires, des examens médicaux, des tests osseux pour déterminer leur âge et leur droit à une protection conforme à la déclaration internationale des droits de l'enfant.

Troisième chance : Fayçal a bénéficié rapidement d'une place dans un service éducatif de protection de l'enfance et 200% d'une scolarisation. Ce n'est plus le cas des mineurs étrangers du Loiret, dont la situation ne sera étudiée que si une place est disponible. Ils devront de surcroît ne pas être malade car le président du conseil général de ce département vient de décréter que les enfants porteurs du virus Ebola ne relèveront plus de la protection de l'enfance... Ce n'est pas non plus le cas de Lauric, qui bien que scolarisé et



**Avoir 16 ans, être étranger, sans famille
= être parqué, traqué, suspecté, pour devenir
jeune majeur sans papiers et être expulsé
PROTECTION, RÉGULARISATION !**

bénéficiant d'une tutelle d'Etat, vit dans les rues de Nantes, en attendant une place dans un foyer. Et l'on pourrait multiplier les situations où l'abject le dispute au sordide, ou l'indignable côtoie l'insupportable dans une société dite démocratique et avancée.

Fayçal a effectivement eu de la chance comparativement à nombre de ses compagnons d'infortune en étant reconnu pour ce qu'il était : un mineur en danger relevant de la protection de la société.

Mais la chance a tourné !

En août 2013 Fayçal a eu 18 ans. De mineur en danger qu'il fallait aider, Fayçal était devenu un jeune majeur dangereux qu'il fallait expulser. Du jour au lendemain, l'administration et ses règles ont créé un sans papier, un irrégulier, un clandestin, un indésirable dont il faut se débarrasser.

Pourtant, Fayçal a commencé à reconstruire sa vie ici. Alors, comment accepter qu'on puisse aujourd'hui lui dire après 2 ans : c'est fini, rentre chez toi. ?
D'ailleurs où est-il, son chez lui ?
Comment refuser de voir que chez lui, maintenant, c'est ici, à Saint-Nazaire ?
Comment comprendre que Fayçal ne puisse plus bénéficier du droit au séjour uniquement parce qu'il vient d'avoir 18 ans ?
Comme si l'on devenait adulte du jour au lendemain. ?
Non, bien sûr, et la loi le sait bien pourtant, puisqu'elle préconise une poursuite des aides sociales à l'enfance jusqu'à 21 ans lorsque la situation l'impose.

Mais ici encore, au pays de l'égalité républicaine certains sont moins égaux que d'autres. Et c'est bien le conseil général de Loire-Atlantique, notre département, qui depuis février dernier limite à 1 an la reconduction des aides éducatives pour les jeunes majeurs étrangers qui pourraient y prétendre!

Comme chacun le sait ici, personne ne quitte son pays, sa famille, ses attaches par plaisir. Et quelles que soient les raisons qui conduisent un jeune à venir demander aide et assistance, il doit bénéficier de la protection d'un Etat qui se prétend toujours « Patrie des Droits de l'homme ». Ainsi le droit au séjour, et aux aides éducatives, doit devenir la règle pour tous les mineurs étrangers devenus majeurs.

« Mais », nous dira-t-on, car il y a toujours un « mais » !

Mais, c'est bien joli toutes ces idées et ces principes, mais comment faire pour financer tout ça ?

C'est la crise, la récession, le chômage ! Il n'y a déjà pas assez pour répondre aux besoins des Français, pourquoi s'occuper des étrangers ?

Le discours démagogique et simpliste sur l'air « des Français d'abord » et de la « Préférence nationale » a le vent en poupe depuis 30 ans déjà.

Alors osons poser les questions qui fâchent.

Certains ont sans doute en mémoire le fameux « la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde » lancé en son temps par Michel Rocard. Et quelques-uns se souviendront peut-être que la phrase était suivie de : « Mais elle doit en prendre sa part ».

- Est-ce que l'accueil et la protection de 9 000 enfants étrangers est une juste part pour un Etat comme le nôtre, au regard des centaines de millions d'enfants dans le monde survivants sous le seuil de pauvreté ?

- S'il s'agit de poser le coût pour la protection d'un enfant, puisque tout serait question d'argent, est-il permis de mettre en rapport le prix journalier d'un des 20 000 soldats français déployés à l'étranger, avec le coût journalier d'un jeune pris en charge dans une structure éducative ? Est-il permis de choisir entre financer des conflits internationaux qui ne manqueront pas de multiplier les cohortes de réfugiés, et subvenir à l'éducation d'êtres humains condamnés à la misère ?

- La liberté est le premier grand thème de la devise républicaine. La situation de Fayçal nous rappelle que la liberté de circulation et la liberté d'installation, ne vont pas de soi dans ce pays.

Pourtant, arrêtons nous un instant pour nous interroger sur... nos vêtements ! Le pantalon ou le T-shirt que vous portez a fait en moyenne 7 fois le tour de la planète, depuis son état de matière première jusqu'à son stade de produit fini quand vous l'avez acheté dans un magasin de St-Nazaire.

Voulons nous vraiment d'un monde où la liberté et l'avenir d'une balle de coton sont plus grands que ceux d'un être humain ?

Et l'on pourrait décliner ces questions à l'infini.

Mais il ne s'agit pas de faire ici un programme politique ! Ce n'est pas notre rôle, et nous n'en avons pas la prétention. Il s'agit cependant de rappeler que les choses sont finalement assez simples si l'on veut les considérer dans leur ensemble.

La planète n'a jamais produit autant de richesse qu'actuellement, et le monde est en mesure de répondre aux besoins fondamentaux de l'humanité qui la peuple. C'est une question de choix, une de ces questions fondamentales qui doivent nous conduire à choisir entre mettre les richesses au

service de l'humain, ou mettre l'humain au service des richesses.

Nous pouvons, nous devons, nous avons les moyens d'accueillir les jeunes qui comme Fayçal ont besoin de protection, de solidarité, d'une transformation des grandes déclarations sur la Fraternité en acte de solidarité pour permettre à chacun et chacune de vivre décemment et de se construire un avenir.

Un dernier mot pour conclure sur la situation de Fayçal.

Fayçal nous a souvent dit merci ces dernières semaines. Merci de notre soutien... Merci d'être à ses côtés... Merci de nous battre pour l'aider à rester ici pour construire ses projets...

Mais Fayçal n'a pas compris quelque chose, peut être parce que nous ne lui avons pas assez dit. : Fayçal, c'est à nous de te remercier !

Nous te devons des remerciements pour nous permettre de gagner avec toi un peu de dignité en luttant pour une cause juste.

Fayçal nous pouvons te remercier d'avoir permis ce mouvement de solidarité qui montre que la jeunesse n'est pas aussi indifférente et résignée que certains veulent le laisser croire, et qu'elle sait se battre pour des causes justes.

Fayçal nous pouvons te remercier de nous permettre de montrer que les discours sur « les valeurs », ne sont pas des mots creux, mais des pratiques quotidiennes que nous pouvons mettre en œuvre collectivement.

Fayçal, nous pouvons te remercier de permettre aujourd'hui d'attirer l'attention sur le sort qui est fait dans ce pays à tous ceux et toutes celles, enfants ou adultes, que l'Etat range dans des catégories d'indésirables, que ce soit pour des questions de lieu de naissance ou de couleur de peau.

Fayçal nous pouvons te remercier de nous permettre de secouer un peu nos politiques en leur montrant qu'on ne se contentera pas de déclarations de bonnes intentions, mais qu'il nous faut des actes politiques concrets, comme obtenir ton droit à vivre ici.

Fayçal nous pouvons te remercier de rappeler que les notions de lutte et de solidarité internationale sont des parties intégrantes de l'identité nazairienne, et qu'elle ne se décline pas seulement au passé sur un panneau de l'écomusée.

Fayçal notre meilleure façon de te remercier sera de continuer cette lutte à tes côtés, jusqu'à l'obtention d'un titre de séjour qui te permette de construire ta vie ici. Pour toi, bien sûr, et pour tous les autres aussi.

Pour Fayçal, pour le droit à l'éducation, pour la liberté de circulation et d'installation, pour la régularisation et le droit au séjour, le combat continue.

Merci à tous et toutes ! A bientôt.

**Comité de soutien à Fayçal
c/o Collectif de soutien aux personnes sans papiers
AGORA,
2 bis, rue Albert de Mun
44600 Saint-Nazaire**